

INFOTEL

Société anonyme

Le Valmy

4/16, avenue Léon Gaumont

75020 PARIS

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

Audit Consultants Associés

29, boulevard Malesherbes
75008 Paris

S.A.S au capital de 108 004 €

319 242 467 RCS Paris B

Société de Commissariat aux Comptes inscrite
à la Compagnie Régionale de Paris

Constantin Associés

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

S.A. au capital de 831 300 €

642 010 045 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

INFOTEL

Société anonyme

Le Valmy

4/16, avenue Léon Gaumont

75020 PARIS

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée Générale de la société INFOTEL,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société INFOTEL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Comptabilisation du chiffre d'affaires sur les prestations au forfait

Risque identifié

Comme exposé dans le paragraphe « Reconnaissance du chiffre d'affaires » de la note 3.5 de l'annexe consolidée, le groupe exerce son activité « Services » au travers notamment de contrats au forfait, qui se déclinent généralement en une succession de tâches et travaux de courtes durées, avec un engagement en termes de prix, de conformité et de délai (centres de services notamment).

Pour les contrats au forfait réalisés sur plusieurs années, notamment les centres de services, le chiffre d'affaires est comptabilisé, conformément à la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients », au fur et à mesure du transfert du contrôle de la prestation réalisée.

Pour les contrats de services à éléments multiples, pouvant correspondre à une combinaison de différents services, le chiffre d'affaires est comptabilisé de manière distincte pour chaque obligation de performance identifiée quand le contrôle des services est transféré au client. Le chiffre d'affaires comptabilisé dépend de l'estimation du prix total de la transaction et de son allocation aux différents éléments du contrat.

Le pourcentage d'avancement d'un contrat fait régulièrement l'objet d'un suivi et d'estimation par les responsables opérationnels en rapportant le montant des coûts engagés au montant total estimé des coûts du projet. Une estimation incorrecte des coûts estimés et de l'avancement des contrats serait de nature à fausser les montants de chiffre d'affaires et de marge comptabilisés.

Nous avons considéré que la mesure de l'avancement sur les contrats au forfait constituait un point clé de l'audit dans la mesure où (i) ces contrats représentent une part très importante du chiffre d'affaires consolidé, (ii) l'avancement et les coûts estimés sur ces contrats sont fondés sur des hypothèses opérationnelles et (iii) leur estimation a une incidence directe sur le niveau du chiffre d'affaires et de la marge comptabilisés dans les comptes consolidés.

Notre réponse

Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne relatif à la comptabilisation des contrats. Nous avons testé l'efficacité des contrôles clés mis en œuvre par les Responsables opérationnels et la Direction (dont la validation des temps passés, contrôle de la facturation sur les périodes subséquentes de la totalité des encours comptabilisés sur les prestations).

Pour un échantillon de contrats sélectionnés aléatoirement à partir de l'application de suivi opérationnel des contrats :

- Nous avons rapproché les données issues de l'application de suivi opérationnel avec la comptabilité ;
- Nous nous sommes entretenus avec les Responsables opérationnels afin de comprendre comment ils ont déterminé le reste à produire et le degré d'avancement du contrat sur lesquels se fonde la comptabilisation du chiffre d'affaires et de la marge ;
- Nous avons corroboré les éléments clés utilisés avec les données contractuelles et obtenu, le cas échéant, les confirmations d'avancement du contrat validées par les clients.

Enfin, nous avons apprécié si le paragraphe « Reconnaissance du chiffre d'affaires » de la note 3.5 de l'annexe aux comptes consolidés fournit une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés, et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société INFOTEL par l'assemblée générale du 26 mai 2010 pour Constantin & Associés et par celle du 7 décembre 2011 pour Audit Consultants Associés.

Au 31 décembre 2021, Constantin Associés était dans la 12ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Audit Consultants & Associés dans la 11ème année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce

Nous remettons au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 28 avril 2022

Les commissaires aux comptes

Audit Consultants Associés

Constantin Associés

DocuSigned by:
SARKIS CANLI
DEF76894C474B8...



Sarkis CANLI

Cécile REMY



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Société Anonyme au capital de 2 756 223 euros
Le Valmy - 4, avenue Léon Gaumont
75020 PARIS

1. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

1.1. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

ACTIF (<i>en milliers d'euros</i>)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Écarts d'acquisition	1	11 865	11 404
Droit d'utilisation	2	28 415	31 232
Immobilisations incorporelles	2	7 220	7 326
Immobilisations corporelles	3	5 037	5 039
Autres actifs financiers	4	1 243	1 257
Titres mis en équivalence		0	54
Actifs d'impôts différés	14	2 053	1 884
ACTIFS NON COURANTS		55 833	58 196
Clients	5	76 796	58 226
Autres créances	6	10 090	6 781
Actifs d'impôts exigibles	9	0	5 221
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8	107 758	99 142
ACTIFS COURANTS		194 644	169 370
TOTAL ACTIF		250 477	227 565

PASSIF (<i>en milliers d'euros</i>)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Capital	10	2 756	2 694
Réserves liées au capital		7 588	7 584
Réserves et résultat consolidé		92 935	87 716
Actions propres	10	(111)	(102)
CAPITAUX PROPRES GROUPE		103 167	97 892
Intérêts minoritaires		1 381	812
CAPITAUX PROPRES		104 549	98 704
Emprunt & dettes financières diverses à long terme		2	3
Dettes locatives non courantes	13	26 470	28 855
Provisions	11	4 487	4 528
Passifs d'impôts différés	14	64	92
PASSIFS NON COURANTS		31 023	33 478
Dettes locatives courantes	12 - 13	4 190	4 091
Fournisseurs	12 - 13	28 396	22 712
Autres dettes	12 - 13	81 926	68 580
Passifs d'impôts exigibles	13	394	
PASSIFS COURANTS		114 906	95 383
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		250 477	227 565

1.1. COMPTE DE RESULTAT ET ETAT DU RESULTAT GLOBAL

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Chiffre d'affaires	15	263 441	235 235
Achats consommés		(252)	(415)
Charges de personnel	17	(109 539)	(104 350)
Charges externes	16	(118 983)	(102 429)
Impôts et taxes		(4 267)	(3 255)
Dotations aux amortissements		(8 319)	(7 818)
Dotations aux provisions		(7)	(56)
Autres produits et charges d'exploitation		(126)	(162)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		21 948	16 750
Autres produits et charges opérationnels		0	1 050
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		21 948	17 800
Produits financiers	18	319	174
Charges financières	18	(674)	(696)
RÉSULTAT FINANCIER	18	(354)	(522)
Charge d'impôt sur le résultat	19	(7 222)	(7 653)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		(9)	1
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		14 363	9 627
dont part du groupe		13 702	9 416
dont intérêts minoritaires	20	661	211

Résultat net par action - part du groupe	21	1,99	1,40
Résultat net dilué par action - part du groupe	21	1,99	1,37

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE	14 363	9 627
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	168	(112)
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE	14 532	9 515
dont part du groupe	13 836	9 324
dont intérêts minoritaires	696	191

1.2. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE	14 363	9 627
Coûts des avantages accordés	2 142	3 785
Dotations nettes aux amortissements et provisions pour risques et charges	8 017	8 098
Plus ou moins-values sur cessions d'actifs	8	38
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	9	(1)
Autres		
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT APRÈS COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔTS	24 539	21 547
Coût de l'endettement financier net	354	522
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	7 222	7 653
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔTS	32 115	29 722
Impôts versés	(1 962)	(9 875)
Variation du BFR lié à l'activité	(3 066)	19 303
FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ	27 087	39 150
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(3 547)	(4 428)
Acquisitions d'immobilisations financières nettes des cessions	15	16
Produit de cession d'actifs	2	38
Acquisition Titres ADS	(400)	
Incidences des variations de périmètre	348	
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(3 581)	(4 375)
Augmentation de capital (y compris souscription d'options)		
Rachats et reventes d'actions propres (net d'IS)	19	(9)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(10 911)	(7 068)
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires des filiales	(170)	(131)
Remboursement dette locative	(3 663)	(2 463)
Remboursement d'emprunt (y compris contrat de location financement)	(1)	(1)
Intérêts nets versés (y compris contrat de location financement)	(506)	(522)
Autres flux liés aux opérations de financement	271	
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(14 961)	(10 194)
Incidence des variations des cours des devises	72	(2)
Variation de trésorerie nette	8 617	24 580
Trésorerie à l'ouverture	99 142	74 562
Trésorerie à la clôture	107 758	99 142

1.3. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>en milliers d'euros</i>	Capital	Réserves liées au capital	Titres autodétenus	Réserves et résultats consolidés	Capitaux propres - part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2019	2 663	7 581	(89)	81 946	92 101	613	92 714
Résultat net de l'exercice				9 416	9 416	211	9 627
Variation actuarielle				(111)	(111)	(1)	(112)
Variation des écarts de conversion				20	20	(20)	(1)
Sous-total Résultat global				9 325	9 325	190	9 514
Variation de capital et exercice d'options de souscription d'actions	31			(31)	0		0
Affectations en réserves		3		(3)	0		0
Opérations sur titres autodétenus			(13)	4	(9)		(9)
Dividendes				(7 068)	(7 068)	(131)	(7 199)
<i>Attributions actions gratuites</i>				3 785	3 785	0	3 785
Autres / Variations de périmètre				(242)	(242)	139	(103)
Capitaux propres au 31 décembre 2020	2 694	7 584	(102)	87 716	97 892	812	98 704
Résultat net de l'exercice				13 702	13 702	661	14 363
Variation actuarielle				153	153	1	154
Variation des écarts de conversion				(19)	(19)	33	14
Sous-total Résultat global				13 836	13 836	695	14 532
Variation de capital et exercice d'options de souscription d'actions	62			(62)	0		0
Affectations en réserves		3		(3)	0		0
Opérations sur titres autodétenus			(9)	28	19		19
Dividendes				(10 911)	(10 911)	(170)	(11 081)
<i>Attributions actions gratuites</i>				2 142	2 142		2 142
Autres / Variations de périmètre				188	188	45	233
Capitaux propres au 31 décembre 2021	2 756	7 588	(111)	92 935	103 167	1 381	104 549

2. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Infotel SA (« la Société ») est une entreprise domiciliée en France.

La société **Infotel** exerce principalement une activité de développement et de commercialisation de logiciels et de maintenance de ces logiciels de même que ses filiales : Infotel Corporation et Insoft Infotel Software GmbH. Ses filiales Infotel Conseil, Infotel Monaco, OAIO, Coach'is, Collaboratif et Infotel Consulting UK exercent une activité de prestations de services informatiques.

Les états financiers consolidés de la société comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe »).

Les informations communiquées en annexe aux comptes font partie intégrante des états financiers. Sauf indication contraire, les comptes sont exprimés en milliers d'euros, l'euro correspondant à la monnaie de présentation du Groupe.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 16 mars 2022 selon le principe de continuité d'exploitation ; ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire du 25 mai 2022.

La Covid-19 a été déclarée pandémie par l'Organisation mondiale de la santé le 11 mars 2020. Face à cette crise sanitaire mondiale sans précédent, la sécurité de ses équipes, partenaires, sous-traitants, clients et parties prenantes, sont les priorités absolues d'**Infotel**.

L'activité et les résultats du Groupe ont été affectés par les conséquences de la pandémie :

- le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2021 s'élève à 263 442 milliers d'euros, en hausse de 12 % par rapport à celui de l'exercice 2020 ;
- le résultat opérationnel courant (ROC) ressort à 21 949 milliers d'euros (16 750 milliers d'euros en 2020) sans l'effet de l'attribution des actions gratuites, le ROC 2021 serait de 24 460 milliers d'euros (9,32 % du chiffre d'affaires) contre 21 254 milliers d'euros en 2020 (9,04 % du chiffre d'affaires) ;
- le résultat net consolidé part du Groupe s'élève à 13 702 milliers d'euros (contre 9 416 milliers d'euros en 2020).

Le Groupe n'a pas modifié ses indicateurs de performance financière, les effets de la pandémie sont répartis dans l'ensemble du compte de résultat et certains éléments ne peuvent être isolés soit, car leurs conséquences se traduisent en une baisse du chiffre d'affaires, soit, car l'impact de la Covid-19 ne peut être déterminé de manière fiable.

L'activité du groupe a été faiblement impacté par la crise sanitaire en 2021. L'activité a repris et est en croissance par rapport à 2019. Les nouvelles organisations de travail, notamment par le recours accru au télétravail ont permis de réduire les charges externes en limitant les frais déplacement et de réception.

PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1. BASE DE PREPARATION

Conformément au règlement européen CE n° 1606/2002 du Parlement européen du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, les états financiers consolidés du groupe Infotel clos le 31 décembre 2021 sont établis selon les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés annuels au 31 décembre 2021 sont conformes à ceux retenus pour les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2020, à l'exception des normes et interprétations adoptées dans l'Union Européenne, applicables pour le Groupe à compter du 1er janvier 2021.

3.2 EVOLUTION DU RÉFÉRENTIEL COMPTABLE EN 2021

3.2.1 Normes IFRS, interprétations IFRIC ou amendements d'application obligatoire au 31 décembre 2021

Textes adoptés par l'Union Européenne :

Les normes et interprétations applicables, de façon obligatoire, à compter du 1er janvier 2021 sont sans impact significatif sur les comptes consolidés du groupe Infotel au 31 décembre 2021. Elles concernent principalement :

- Amendements à IFRS 4 "Report d'application d'IFRS 9 pour les transactions d'assurance au 01/01/2023",
- Réforme des taux d'intérêt de référence (IBOR) – Etape 2 "Amendements à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4",
- Amendements à IFRS 16 "Aménagements des loyers Covid-19 au-delà de juin 2021 (preneurs uniquement)"

En mai 2021, l'IFRS IC a publié une décision relative à IAS 19 clarifiant la façon dont sont calculés les engagements relatifs à certains régimes à prestations définies comportant une obligation de présence au moment du départ en retraite et un plafonnement des droits à partir d'un certain nombre d'années d'ancienneté ainsi qu'une décision relative à IAS 38 apportant des précisions sur le traitement des coûts de configuration et de personnalisation d'un contrat de type SaaS (Software as a Service).

Ces décisions sont sans impact sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2021.

3.2.2 Normes comptables ou interprétations non obligatoires au 31 décembre 2021 et non adoptées par anticipation par le Groupe

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2021 :

- amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers - Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants » ;
- amendements à IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels - Contrats déficitaires, notion de coûts directement liés au contrat » ;
- amendements à IAS 16 « Immobilisations corporelles - Comptabilisation des produits générés avant la mise en service » ;
- amendements à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises – Références au cadre conceptuel » ;
- IFRS 17 et amendements à IFRS17 « Contrats d'assurance »
- améliorations annuelles des IFRS Cycle 2018-2020.

Une étude des impacts et des conséquences pratiques de l'application de ces amendements de normes est en cours. Cependant, ceux-ci ne présentent pas de dispositions contraires aux pratiques comptables actuelles du Groupe.

3.3. METHODE DE COMPTABILISATION

Règles de consolidation et périmètre

Les sociétés dans lesquelles **Infotel** exerce directement ou indirectement le contrôle sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles **Infotel** exerce une influence notable sont mises en équivalence.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Toutes les sociétés du Groupe ont une date de clôture au 31 décembre.

Transactions intra groupe éliminées dans les états financiers

Les soldes bilanciels, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intra groupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction.

États financiers des activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger y compris l'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de la consolidation sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant le cours de change moyen de la période approchant les cours de change aux dates de transaction.

Les écarts de change résultant des conversions sont enregistrés en réserve de conversion, composante distincte des capitaux propres, et dans les intérêts minoritaires.

Les cours retenus pour les principales devises sont les suivants (monnaies hors zone euro) :

Cours indicatif contre EUR	devise		Cours moyen 2021	Cours moyen 2020	Cours de clôture 2021	Cours de clôture 2020
Dollar américain	USD		0,84493	0,87621	0,88292	0,81493
Livre sterling	GBP		1,16278	1,12457	1,19008	1,11231

Méthodes de conversion

En application de la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères », chaque filiale du Groupe convertit les opérations dans la monnaie la plus représentative de son environnement économique, la monnaie fonctionnelle. La monnaie de tenue de comptes d'Infotel Corporation est le dollar américain, celle d'Infotel Consulting UK en livre sterling.

3.4. UTILISATION D'HYPOTHESES ET D'ESTIMATION

La préparation des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables et hypothèses déterminantes qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actifs et passifs, de produits et de charges et de certaines informations données dans les notes annexes.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe. Les domaines pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives au regard des états financiers consolidés concernent notamment l'évaluation des écarts d'acquisition, la reconnaissance du chiffre d'affaires lié aux royalties IBM et l'évaluation des frais de développement.

3.5. METHODES D'EVALUATION

Écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition conformément à IFRS 3 R. Selon cette méthode, l'acquéreur achète des actifs nets et comptabilise à leur juste valeur les actifs et passifs acquis et les passifs éventuels assumés.

L'écart d'acquisition représente la différence constatée entre le coût d'acquisition des titres (y compris les éventuels compléments de prix qui sont enregistrés lorsqu'ils sont probables et que leur montant peut être mesuré de façon fiable) et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs et passifs et passifs éventuels identifiés à la date d'acquisition.

Enfin, lors de certains regroupements d'entreprises, lorsque la nature du portefeuille clients détenu par une entité, ainsi que la nature de l'activité qu'elle exerce, devraient permettre à l'entité de poursuivre ses relations commerciales avec ses clients en raison des efforts consentis pour les fidéliser, les relations avec les clients sont valorisées en immobilisations incorporelles et amorties sur l'ancienneté moyenne des clients actifs.

Ultérieurement, l'écart d'acquisition est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises. Il est soumis à des tests de perte de valeur (voir méthode comptable décrite en note 1) chaque année ou plus fréquemment quand il existe des indicateurs de dépréciation.

Le Groupe évalue les intérêts ne conférant pas le contrôle lors d'une prise de contrôle soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet) soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net de la société acquise (méthode du goodwill partiel). L'option est prise pour chaque acquisition.

Immobilisations incorporelles

Immobilisations acquises séparément

Elles correspondent à des logiciels acquis enregistrés à leur coût d'acquisition et à des logiciels, des relations clientèle évalués à leur juste valeur dans le cadre d'une démarche d'affectation du prix d'acquisition d'entités faisant l'objet d'un regroupement d'entreprises. Ces immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire sur 3 à 7 ans suivant la durée d'utilité estimée.

Immobilisations générées en interne

En application de la norme IAS 38 *Immobilisations incorporelles* :

- les dépenses de recherche sont comptabilisées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont engagées ;
- les dépenses de développement des logiciels sont immobilisées si les six conditions suivantes sont réunies :
 - la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
 - l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
 - la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
 - la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables,
 - la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et l'utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle,

- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent les coûts de la main d'œuvre directe. Les autres dépenses de développement sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Les frais de développement sont amortis sur la durée probable de vie du projet qui est généralement de 7 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent pour l'essentiel des agencements, mobiliers et matériels de bureau et des équipements informatiques.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. Elles n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation.

Le Groupe comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et si son coût peut être évalué de manière fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en retenant les durées d'utilité attendues des différentes catégories d'immobilisations :

Constructions, installations générales	5 – 10 ans
Agencements et aménagements	4 – 10 ans
Mobilier, matériel et bureau et informatique	3 – 8 ans
Matériel de transport	4 – 5 ans

L'amortissement est calculé sur la base du prix d'acquisition, sous déduction d'une valeur résiduelle. Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revues à chaque clôture.

Il n'existe aucun contrat de location ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif. L'ensemble des contrats de location correspond à des contrats de location simple.

Dépréciations d'actifs

La norme IAS 36 *Dépréciations d'actifs* impose d'apprécier à chaque date de reporting s'il existe un quelconque indice de perte de valeur d'un actif. S'il existe un tel indice, l'entité doit estimer la valeur recouvrable de l'actif.

Une entité doit aussi, même en l'absence d'indice de perte de valeur :

- tester annuellement une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ;
- effectuer un test de dépréciation du goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises.

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles sont affectés les actifs. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Les tests de dépréciation consistent à comparer la valeur comptable et la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie. La valeur recouvrable d'une UGT représente la valeur la plus élevée entre sa juste valeur (généralement le prix du marché) et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité d'une UGT est déterminée selon la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie :

- flux afférents à une période de prévision de 3 ans ;

- flux postérieurs à cette période de 3 ans calculés par application d'un taux de croissance à l'infini.

Si la valeur comptable de l'UGT excède sa valeur recouvrable, les actifs de l'UGT sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable. La perte de valeur est imputée en priorité sur l'écart d'acquisition et enregistrée au compte de résultat dans la rubrique *Autres charges opérationnelles*.

La segmentation en UGT retenue par le Groupe, ainsi que les paramètres de calcul utilisés pour les tests de dépréciation sont présentés à la note 1.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique *Trésorerie et les équivalents de trésorerie* comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme.

La norme IAS 7 définit les équivalents de trésorerie comme des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Titres autodétenus et autres instruments de capitaux propres

Les titres autodétenus par le Groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation de titres autodétenus sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

Par ailleurs, conformément à la norme IAS 32, les capitaux propres intègrent les titres subordonnés à durée perpétuelle répondant à la définition d'un instrument de capitaux propres.

Avantages au personnel

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés.

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont intégralement comptabilisés en réserves conformément à IAS19. En effet, le Groupe n'applique pas la méthode dite du corridor.

La charge de l'exercice, correspondant à la somme du coût des services rendus, du coût de l'actualisation diminué de la rentabilité attendue des actifs du régime, est entièrement constatée en « charges de personnel. »

Paiements fondés sur des actions

La norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions » traite des transactions réalisées avec le personnel ou avec d'autres tiers dont le paiement est fondé sur des actions.

Son application au Groupe concerne à la fois les options de souscription d'actions accordées au personnel et les actions gratuites attribuées à certains salariés. Suivant la faculté offerte par IFRS 1, seules les options attribuées à compter du 7 novembre 2002 et dont la date d'exercice est postérieure au 31 décembre 2004 ont été prises en compte.

Le coût des plans de stock options et d'actions gratuites est déterminé par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres octroyés, appréciés à la date d'attribution.

La détermination de la juste valeur des actions gratuites est déterminée par référence au cours de bourse à la date d'attribution des dites actions, en prenant en compte les dividendes potentiels à verser par la société entre la date d'attribution et la date de jouissance des actions.

Le coût des opérations réglées en actions est comptabilisé en charges avec, en contrepartie, une augmentation correspondante des capitaux propres, sur la durée qui se termine à la date à laquelle le bénéficiaire salarié devient créancier de la gratification. Aucune charge n'est reconnue au titre des avantages dont les titulaires ne remplissent pas les conditions exigées pour acquérir un droit de créance définitif.

Cette comptabilisation est faite par imputation sur les « charges de personnel », la contrepartie étant portée directement en capitaux propres, dans le compte « primes d'émission ».

Provisions

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis d'un tiers née antérieurement à la clôture de l'exercice et lorsque la perte ou le passif est probable et peut être évalué de manière fiable.

Dettes fournisseurs et autres dettes

Les dettes fournisseurs et les autres dettes sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Activité « Logiciels »

Les prestations fournies dans le cadre de l'activité Logiciels comprennent :

- le droit d'utilisation (licence) des logiciels et solutions ;
- la maintenance ;
- les services associés : installation, paramétrage, adaptation, formation...
- les royalties IBM.

La licence est comptabilisée lors de la livraison, celle-ci devant être considérée comme accomplie lorsque toutes les obligations contractuelles ont été remplies, c'est-à-dire lorsque les prestations restant éventuellement à exécuter ne sont pas significatives et ne sont pas susceptibles de remettre en cause l'acceptation par le client des produits livrés ou des services rendus.

La maintenance, généralement facturée d'avance, est comptabilisée *pro rata temporis*.

Les services sont le plus fréquemment effectués en mode régie et sont enregistrés à l'issue de leur réalisation, c'est-à-dire en général au moment de la facturation.

Le chiffre d'affaires est constitué de royalties IBM dont la comptabilisation trimestrielle s'effectue lors de l'encaissement. Une provision est constituée en fin de période. En l'absence d'information de la part d'IBM à la date de publication du chiffre d'affaires, cette provision est déterminée, par prudence, en prenant le montant le plus faible en dollars perçu au cours des quatre derniers trimestres, corrigé des annulations de royalties sur les ventes annulées d'un trimestre à l'autre.

Activité « Services »

Les prestations d'assistance technique, de conseil, de formation et de réalisation en régie

Elles sont comptabilisées quand le service est rendu, c'est-à-dire en règle générale au moment de la facturation.

La production fait l'objet d'un examen à chaque arrêté de comptes :

- les services rendus non encore ou partiellement facturés sont évalués en fonction du prix de vente contractuel et des temps passés facturables. Ils sont enregistrés en chiffre d'affaires et figurent au bilan à la rubrique « Factures à établir » du poste « Clients et comptes rattachés » ;

- les prestations facturées mais non encore totalement exécutées sont déduites du chiffre d'affaires facturé et sont portées au passif du bilan à la rubrique « Produits constatés d'avance » du poste « Autres dettes ».

Les prestations faisant l'objet d'un contrat au forfait

Ces contrats sont caractérisés par un engagement en termes de prix, de conformité et de délai. Les prestations correspondantes à ce type de contrat sont enregistrées selon la méthode de l'avancement, suivant les modalités ci-après :

- le chiffre d'affaires et le résultat dégagés sur le contrat sont comptabilisés en fonction d'une estimation qualifiée de l'avancement du contrat ;
- le montant comptabilisé à chaque arrêté de comptes est obtenu par différence entre le budget et le montant réservé à la couverture totale des jours restant à effectuer. Il est porté soit à la rubrique « Factures à établir » du poste « Clients et comptes rattachés » soit à la rubrique « Produits constatés d'avance » du poste « Autres dettes » en fonction de la facturation réalisée.

Subventions

Le Groupe réalise, dans l'optique de croissance de ses projets informatiques, des dépenses de recherche et développement et peut bénéficier à ce titre d'un Crédit d'Impôt Recherche. La norme IAS 20 impose aux entreprises d'affecter les subventions publiques aux coûts, charges ou actifs, qu'elles sont censées compenser. Le crédit d'impôt recherche est assimilé à une subvention publique et doit à ce titre être rattaché, soit aux frais de développement qu'il compense pour partie, soit en moins des frais de personnel.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement dans les capitaux propres auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et de tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé selon la méthode du report variable sur la base des taux d'impôt connus à la clôture, pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôts différés :

- l'écart d'acquisition non déductible fiscalement ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ;
- les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

L'évaluation des actifs et des passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé.

L'impôt supplémentaire qui résulte de la distribution de dividendes est comptabilisé lorsque les dividendes à payer sont comptabilisés au passif.

L'Autorité des Normes Comptables a communiqué le 14 janvier 2010 sur le traitement comptable de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), composante de la Cotisation Économique

Territoriale. L'ANC annonce qu'il appartient à chaque entreprise d'exercer son jugement, au vu de sa propre situation, pour déterminer la qualification de la CVAE.

Le groupe Infotel considère que la CVAE enregistrée dans ses comptes relève du champ d'application d'IAS 12.

À ce titre, les conséquences sont la comptabilisation d'impôts différés par le résultat pour toutes les différences temporelles sur tous les actifs et passifs du bilan. Il est précisé que les actifs amortissables représentant *a minima* des produits futurs imposables à la CVAE entrent dans le champ d'application d'IAS 12 pour la reconnaissance des impôts différés passifs.

Résultats par action

Le résultat net consolidé par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net consolidé par action après dilution est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée des stocks options et du nombre d'actions gratuites susceptibles d'être attribuées.

Information sectorielle

Selon la norme IFRS 8, l'information sectorielle est fondée sur les données internes de gestion utilisées par la Direction.

Un secteur opérationnel est une composante de l'entité :

- correspondant à une activité pouvant générer des produits et pour laquelle des dépenses sont engagées, même lorsque ces produits et charges sont relatifs à d'autres composantes de l'entité ;
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité afin de permettre l'allocation des ressources aux différents secteurs ainsi que l'évaluation de leurs performances ;
- pour laquelle une information financière distincte est disponible.

Les deux secteurs identifiés sont donc les « Services » et les « Logiciels » comme décrit précédemment.

4. FAITS CARACTERISTIQUES ET PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Opérations juridiques

- Infotel SA a acquis au 4 mai 2021 l'intégralité des titres de la société ADS qui a été fusionnée en novembre 2021 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2021.
- Infotel Conseil a obtenu en 2019 pour une période de 3 ans l'agrément pour le crédit d'impôt recherche. Son renouvellement est en cours.
- Infotel SA a augmenté son capital de 156 106 actions suite à l'attribution d'actions gratuites décidée par le conseil d'administration du 23 janvier 2021 et du 21 octobre 2021.
- Infotel SA a cédé 5% du capital OAIO aux sociétés ANGELL et ALL SQUARE, elle détient donc 65% du capital d'OAIO.
- Au cours de l'année 2021, les créances d'IS (5 116k€) de 2018 et 2020 ont été remboursées par les impôts.
- Au cours de l'année 2020, la société OAIO a acquis l'intégralité des titres IBC celle-ci a donc été fusionnée au 1^{er} janvier 2021.

Contrôles

- Infotel SA a fait l'objet d'un contrôle fiscal concernant la taxe sur les salaires portant sur les exercices 2017 à 2020. La somme de 208k€ a été réglée.

Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2021

Nom de la société	Siège social	N° SIREN	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Pays d'activité
Infotel SA	Le Valmy - 4 av Léon Gaumont – 75020 Paris	317 480 135	Société mère - tête de groupe			France
Infotel Conseil SA	13 rue Madeleine Michelis 92200 Neuilly sur Seine	344 122 262	IG	100 %	100 %	France
OAIO	13 rue Madeleine Michelis 92200 Neuilly sur Seine	838 059 152	IG	65 %	65 %	France
Coach'IS	26 avenue René Cassin 69009 LYON	418 951 000	IG	100 %	100 %	France
Collaboratif	26 avenue René Cassin 69009 LYON	539 038 731	IG	100 %	100 %	France
Insoft Infotel Software GmbH	Sternstr. 9-11 40479 Düsseldorf	10357360260	IG	100 %	100 %	Allemagne
Infotel Corporation	PO Box 5158 Gulfport, FL 33737	592 644 116	IG	100 %	100 %	États-Unis
Infotel Consulting UK	5 Jupiter Court Orion Business Park North Shields Tyne & Wear - NE29 7SE	09394161	IG	51 %	51 %	Angleterre
Infotel Monaco	2 rue du Rocher 98000 Monaco	01 S 03972	IG	100 %	100 %	Monaco

5. NOTES SUR L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Note 1 – Écarts d'acquisition

Tableau de variation des écarts d'acquisition

Les mouvements intervenus au cours de l'année 2021 sont les suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2020	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	31/12/2021
Infotel Conseil	9 970				9 970
Insoft Software GmbH	1 003				1 003
Groupe Coach'is	431				431
ADS			461		461
Total	11 404		461		11 865

Répartition des écarts d'acquisition par UGT

Le Groupe a retenu une segmentation en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) homogène avec l'organisation opérationnelle et le système de pilotage et de reporting. Le groupe est organisé de telle façon que chaque filiale est une UGT. Pour les besoins des tests de dépréciation, à compter de la date d'acquisition, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises, doit être affecté à chacune des UGT de l'acquéreur ou à chacun des groupes d'UGT susceptible de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises, que d'autres actifs ou passifs de l'entreprise acquise soient ou non affectés à ces unités ou groupes d'unités.

Tests de dépréciation

L'évaluation des écarts d'acquisition est effectuée chaque année au 31 décembre ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur.

La valeur d'usage de l'UGT est déterminée par la méthode des flux futurs actualisés (DCF) selon les principes suivants :

- Les flux de trésorerie sont issus des prévisions d'exploitation arrêtées par la direction pour l'exercice à venir avec des prévisions de croissance pour les 3 années suivantes.
- Le taux d'actualisation est de 8 %.
- La valeur terminale est calculée par sommation à l'infini des flux de trésorerie futurs actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance perpétuelle. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère l'entité concernée, ainsi qu'avec sa position concurrentielle.
- Le taux de croissance à l'infini est de 2 %.

La valeur d'usage ainsi déterminée est comparée à la valeur contributive au bilan consolidé des actifs immobilisés, y compris l'écart d'acquisition. Une dépréciation est comptabilisée si cette valeur est inférieure à la valeur inscrite dans les comptes.

Au 31 décembre 2021, le test de valeur indique que les écarts d'acquisition ne sont pas surévalués et qu'en conséquence aucune dépréciation n'est à enregistrer.

Les variations raisonnables des hypothèses n'entraîneraient pas de dépréciation.

Note 2 – Autres immobilisations incorporelles

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2020	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	31/12/2021
Immobilisations					
Droits d'utilisation	37 657	(29)	1 400	(247)	38 781
Relations clientèle	2 986				2 986
Frais de développement	17 507		887		18 395
Brevets et licences	1 020		57		1 077
Logiciel Applicatif	4 168		1 242		5 410
Total	63 338	(29)	3 587	(247)	66 649
Amortissements					
Droits d'utilisation	6 425	(5)	4 193	(247)	10 366
Relations clientèle	2 631		71		2 702
Frais de développement	13 432		1 268		14 700
Brevets et licences	1 001		30		1 031
Logiciel Applicatif	1 291		924		2 215
Total	24 780	(5)	6 486	(247)	31 014
IMMOBILISATIONS NETTES	38 558	(24)	(2 899)	0	35 635

Les frais de développement inscrits à l'actif du Groupe au cours de l'exercice correspondent notamment aux projets Arcsys, HPU, Merge Backup, iDBA, DB/IQ, et Orlando. Ils sont amortis sur la durée probable de vie du projet qui est généralement de 7 ans.

Note 3 – Immobilisations corporelles

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2020	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	31/12/2021
Immobilisations					
Constructions	0				
Autres immobilisations	13 091	15	1 360	145	14 321
Total	13 091	15	1 360	145	14 321
Amortissements					
Constructions	0				
Autres immobilisations	8 052	7	1 358	133	9 284
Total	8 052	7	1 358	133	9 284
IMMOBILISATIONS NETTES	5 039	8	2	12	5 037

Note 4 – Autres actifs financiers

Il s'agit principalement de dépôts de garantie.

Note 5 – Créances clients

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Clients et comptes rattachés	58 943	40 311
Clients douteux	0	0
Factures à établir	17 852	17 915
Dépréciations	1	0
Valeur nette	76 796	58 226

La variation des dépréciations s'analyse comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2020	Écart actuariel	Dotations	Utilisations	Reprises	31/12/2021
Clients	0		1			1
Provisions pour dépréciations	0		1			1

Ventilation des échéances des créances clients au 31/12/2021

Ventilation des échéances des créances clients au 31/12/2021	Total	dont non échues	dont échues depuis moins de 30 jours	dont échues depuis moins de 60 jours	dont échues depuis moins de 90 jours	dont échues depuis plus de 91 jours
Créances Clients	76 796	69 532	5 223	1 013	681	347
%	100%	91%	6%	1%	1%	1%

Ventilation des échéances des créances clients au 31/12/2020

Ventilation des échéances des créances clients au 31/12/2020	Total	dont non échues	dont échues depuis moins de 30 jours	dont échues depuis moins de 60 jours	dont échues depuis moins de 90 jours	dont échues depuis plus de 91 jours
Créances Clients	58 226	53 113	2 296	733	284	1 800
%	100%	91%	4%	1%	1%	3%

Note 6 – Autres créances

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Créances sociales et Créances fiscales (hors impôts différés)	6 766	4 588
Créances diverses	34	
Charges constatées d'avance	3 277	2 180
Avances et acomptes versés	13	13
Total	10 090	6 781

Note 7 – Besoin en fonds de roulement

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020	Variation Totale	Variation de périmètre	Variation de l'exercice
Clients	76 796	58 226	18 570	(214)	18 356
Fournisseurs	(28 396)	(22 712)	(5 684)	457	(5 227)
Autres Créances	10 090	6 781	3 309	(450)	2 859
Autres Dettes	(81 926)	(68 580)	(13 346)	424	(12 922)
Besoin en Fonds de Roulement	(23 436)	(26 285)	2 849	217	3 066

Note 8 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Valeurs mobilières de placement	45 062	25 000
Disponibilités	62 696	74 142
Trésorerie à l'actif	107 758	99 142
Découvert bancaire	0	0
Trésorerie au passif	0	0
Trésorerie nette	107 758	99 142

Note 9 – Instruments financiers actifs

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur en résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Instruments dérivés
Titres mis en équivalence						
Actifs financiers non courants	1 243	1 243			1 243	
Créances clients	76 796	76 796			76 796	
Autres créances	10 090	10 090			10 090	
Actifs d'impôts exigibles	0	0			0	
Trésorerie	107 758	107 758	107 758			
Total des actifs	195 887	195 887	107 758		88 129	

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2020		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur en résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Instruments dérivés
Titres mis en équivalence	54	54	54			
Actifs financiers non courants	1 257	1 257			1 257	
Créances clients	58 226	58 226			58 226	
Autres créances	6 781	6 781			6 781	
Actifs d'impôts exigibles	5 221	5 221			5 221	
Trésorerie	99 142	99 142	99 142			
Total des actifs	170 681	170 681	99 196		71 485	

Note 10 – Capitaux propres

Évolution du capital

Le capital social d'**Infotel** s'élève au 31 décembre 2021 à 2 756k€. Il est composé de 6 890 558 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de 0,40 €.

Suite à l'attribution définitive d'actions gratuites, une augmentation de capital a été constatée :

- Augmentation du capital social de 35 K€ suite à la constatation par le Conseil d'Administration du 27 janvier 2021 de l'attribution définitive des 86 823 actions gratuites décidée par le CA du 23 janvier 2020.

- Augmentation du capital social de 28 K€ suite à la constatation par le Conseil d'Administration du 21 octobre 2021 de l'attribution définitive des 69 283 actions gratuites décidée par le CA du 23 janvier 2020.

Il a été constaté au titre des plans d'attribution d'actions 2.620 milliers d'euros en charges de personnel en 2021 conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions ».

Titres en auto-contrôle

Mouvements de titres	31/12/2021	31/12/2020
Nombre de titres détenus à l'ouverture de l'exercice	2 479	2 315
Nombre de titres achetés	35 620	62 290
Nombre de titres vendus	35 953	62 126
Nombre de titres détenus en fin d'exercice	2 146	2 479

Valeur des titres (en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Valeurs des titres à l'ouverture de l'exercice	102 359	89 136
Achats des titres	1 707 787	2 280 725
Cession des titres au cours de l'exercice	1 698 896	2 267 503
Valeur des titres à la clôture de l'exercice	111 249	102 359

Les cessions sont valorisées au coût moyen au moment de la sortie.

Dividendes

L'assemblée générale mixte du 19 mai 2021 a décidé le versement d'un dividende de 1,60 euro par action, payé en mai 2021. Du fait des actions auto détenues, le règlement des dividendes aux tiers s'élève à 10 911 milliers d'euros.

Note 11 – Provisions pour risques et charges

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2020	Écart actuariel	Dotations	Utilisations	Reprises	31/12/2021
Litiges	248		145		20	373
Départ en retraite	3 744				114	3 630
Primes d'ancienneté	536				52	484
Écart de conversion	0					
Provisions pour risques et charges	4 528		145		186	4 487

Les provisions pour litiges concernent des litiges salariaux et un litige avec un fournisseur.

Les critères retenus pour déterminer le montant des engagements de retraite sont les suivants :

- Turn-over pour les salariés de moins de 56 ans :
 - 13 % pour les employés d'Infotel Conseil et OAIO
- Turn-over pour les salariés de plus de 56 ans :
 - 0,4 % pour l'ensemble des employés du groupe
- Taux d'actualisation : 0,90 % pour les engagements de retraite (0,42 % en 2020) et 0,67 % pour la prime d'ancienneté de 10 ans (0,22 % en 2020).
- Âge de départ : 65 ans
- Taux d'accroissement des salaires pour les salariés de moins de 56 ans : 2,5 %
- Pas d'accroissement des salaires prévu pour les salariés de plus de 56 ans
- Taux de charges patronales : 45 %.

Un contrat d'assurance des engagements retraite a été souscrit par le groupe auprès d'un organisme externe depuis le 1^{er} janvier 2004 pour les entités Infotel et Infotel Conseil. Le montant couvert au 31 décembre 2020 s'élevait à 17 k€, ce contrat a été apuré au cours de l'année 2021. La provision IDR des entités du groupe s'établit à 3 630 k€ correspondant à la différence entre l'engagement total calculé selon les critères définis ci-avant et la juste valeur des actifs du régime au 31 décembre 2021.

Aucun versement complémentaire n'a été effectué au cours de l'exercice aux organismes d'assurance.

La société enregistre les écarts actuariels dans les réserves consolidées.

Note 12 – Fournisseurs et autres passifs courants

Les dettes fournisseurs et les autres passifs courants se répartissent de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Dettes locative courante	4 190	4 091
Fournisseurs	28 396	22 712
Dettes sociales et fiscales	40 230	34 678
Autres dettes	0	6
Produits constatés d'avance	41 696	33 896
Total	114 512	95 383

Toutes les dettes sont à moins d'un an.

Note 13 – Instruments financiers passifs

En milliers d'euros	31/12/2021		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur en résultat	Autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Dette locative non courante	26 470	26 470		26 470		
Dette locative courante	4 190	4 190		4 190		
Fournisseurs	28 396	28 396		28 396		
Autres dettes	81 926	81 926		81 926		
Passifs d'impôts exigibles	394	394		394		
Total des passifs	141 376	141 376		141 376		

En milliers d'euros	31/12/2020		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur en résultat	Autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Dette locative non courante	28 855	28 855		28 855		
Dette locative courante	4 091	4 091		4 091		
Fournisseurs	22 712	22 712		22 712		
Autres dettes	68 580	68 580		68 580		
Passifs d'impôts exigibles						
Total des passifs	124 238	124 238		124 238		

Note 14 – Impôts différés

En milliers d'euros	31/12/2020	Écart actuariel	Variation de la période	31/12/2021
Impôts différés actifs				
liés aux avantages au personnel	1 070		(41)	1 029
liés à la participation des salariés	542		254	796
liés aux déficits reportables	272		(43)	229
Total	1 884		170	2 053
Impôts différés passifs				
liés à l'élimination des provisions réglementées				
liés aux relations clientèle	92		(28)	64
liés au retraitement de la moins- value sur échange de titres				
liés aux autres différences temporelles				
liés à la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises				
Total	92		(28)	64

6. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Note 15 – Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe est composé de deux activités :

- l'une liée aux services informatiques aux entreprises,
- l'autre liée à l'édition de logiciels.

Le chiffre d'affaires Services du groupe Infotel se compose de prestations en régie et de prestations forfaitisées. La répartition du chiffre d'affaires entre ces modes de réalisation des prestations se décompose comme suit :

<i>En pourcentage</i>	2021	2020
Prestations en régie	31,7	37,1
Prestations forfaitisées et centre de service	68,3	62,9
Total	100,0	100,0

Des informations concernant le chiffre d'affaires sont communiquées dans le paragraphe « Information sectorielle » ci-après.

Note 16 – Charges externes

<i>En milliers d'euros</i>	2021	2020
Sous-traitance	109 011	91 923
Autres charges externes	9 982	10 506
Total	118 993	102 429

Note 17 – Charges de personnel et effectif

L'effectif moyen du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 est de 1 704 salariés. Sur l'exercice 2020, l'effectif moyen du Groupe était de 1 698 salariés. Compte tenu de la nature de l'activité, le personnel est principalement composé de cadres.

<i>En milliers d'euros</i>	2021	2020
Rémunérations	75 708	72 445
Charges sociales	31 385	29 615
Actions gratuites	2 620	4 503
Participation des salariés aux résultats	3 181	1 935
Engagements au titre des indemnités de fin de carrière	54	679
Provision litige salarié	115	(50)
Frais de développement activés	(2 659)	(2 482)
Crédit d'impôt recherche sur charges de personnel non activées	(55)	(26)
Amortissement du crédit d'impôt recherche rattaché au frais de développement	(478)	(490)
Remboursements et transferts de charges liés au personnel	(329)	(1 780)
Total des charges de personnel	109 539	104 350

Note 18 – Résultat financier

<i>En milliers d'euros</i>	2021	2020
Rémunération des comptes à terme	190	158
Plus-values nettes sur cession de VMP		
Intérêts des comptes courants bancaires		10
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	190	148
Gains de change	129	16
Pertes de change	(36)	(93)
Intérêts IFRS 16	(637)	(595)
Autres produits et charges financières	(544)	(672)
Résultat financier	(354)	(522)

Note 19 – Impôts sur les résultats

La charge d'impôts constatée résulte de la prise en compte de :

<i>En milliers d'euros</i>	2021	2020
Impôt à payer au titre de l'exercice	6 422	5 397
Impôt différés IS	(299)	293
CVAE	1 099	1 962
Charge d'impôts	7 222	7 653

La preuve d'impôt est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2021	2020
Résultat net avant MEE	14 372	9 627
Charge d'impôts	7 222	7 653
Résultat avant impôts	21 594	17 279
Taux courant d'IS applicable à la société mère	28%	28,00%
Charge d'impôt théorique	5 938	4 838
TVS et amortissements non déductibles	16	16
Différences temporelle et taux	19	133
QP frais et charges	21	30
Effets des crédits d'impôt et des subventions fiscales	(15)	15
Résultat Monaco	(320)	(337)
Résultat Groupe Coach'IS	(24)	2
Résultat Infotel Corp	72	95
Résultat Infotel UK Consulting	(74)	(27)
Résultat Insoft Infotel Software	18	21
Attributions actions gratuites	589	1 060
CSB	161	128
CVAE nette d'IS	797	1 413
Variation taux IS	8	6
Autres	(10)	259
Charge d'impôt comptabilisée	7 197	7 653

Note 20 – Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires sont constitués par la société OAIO détenue à 65 % par le Groupe, et par la société Infotel Consulting UK détenue à 51 %.

Note 21 – Résultat par action

	2021	2020
Résultat net part du groupe	13 702	9 416
Nombre d'actions composant le capital social	6 890 958	6 734 452
Dont actions propres détenues	2 146	2 479
Nombre moyen d'actions sur l'exercice	6 888 412	6 731 973
Résultat par action	1,99	1,40
Nombre moyen de stock-options potentielles dilutives en circulation		
Nombre moyen d'actions gratuites en circulation	0	156 106
Nombre moyen d'actions dilutives du capital social	0	156 106
Résultat dilué par action	1,99	1,37

7. INFORMATION SECTORIELLE

L'activité du groupe Infotel se compose de deux secteurs, l'un relatif aux logiciels et le second relatif aux services.

État du chiffre d'affaires par secteur

En milliers d'euros	2021			2020		
	Logiciels	Services	Total	Logiciels	Services	Total
Chiffre d'affaires	8 471	254 971	263 442	8 361	226 874	235 235

Ventilation des produits Logiciels

En milliers d'euros	2021	2020
Royalties IBM	3 893	4 453
Ventes – Location de Logiciels	2 127	1 413
Maintenance et Services associés aux ventes et locations	2 451	2 495
TOTAL	8 471	8 361

Ventilation du chiffre d'affaires services :

En milliers d'euros	2021	2020
Prestations de développement informatiques en régie	80 826	84 148
Prestations de développement informatiques au forfait et centre de services	174 145	142 726
TOTAL	254 971	226 874

Les prestations informatiques intègrent les métiers d'assistance à maîtrise d'ouvrage et à maîtrise d'œuvre, ainsi que le conseil autour de la digitalisation. L'offre commerciale du groupe est principalement une offre globale et transversale. Le groupe s'est orienté pour un suivi global des contrats en régie ou au forfait car ces derniers ont une obligation de résultat.

Répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques

<i>En milliers d'euros</i>	2021	%	2020	%
France	231 338	87,8 %	211 518	89,9 %
Europe	27 688	10,5 %	18 704	8,0 %
États-Unis	4 416	1,7 %	5 013	2,1 %
Total	263 442	100%	235 235	100 %

Clients représentant plus de 10 % du chiffre d'affaires

Seul deux clients représentent plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé.

Répartition des actifs par secteur

En milliers d'euros	31/12/2021		31/12/2020	
	Logiciels	Services	Logiciels	Services
Actifs non courants	20 965	34 844	22 809	35 387
Actifs courants	16 580	178 088	8 639	160 731
Total	37 545	212 932	31 448	196 118

8. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Facteurs de risques financiers

Risque de crédit

Concernant le risque de crédit relatif aux actifs financiers du Groupe, c'est-à-dire principalement les clients, l'exposition du Groupe est liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés.

Les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent. L'analyse de l'âge de ces actifs financiers échus et non dépréciés est présentée en « *Note 5 – Créances clients* ».

Risque de liquidité

Suivant la définition donnée par l'Autorité des marchés financiers, le risque de liquidité est caractérisé par l'existence d'un actif à plus long terme que le passif, et se traduit par l'incapacité de rembourser ses dettes à court terme en cas d'impossibilité de mobiliser son actif ou de recourir à de nouvelles lignes bancaires.

Le Groupe estime ne pas être exposé à ce risque compte tenu de son absence d'emprunt et de la trésorerie excédentaire dont il dispose.

Risques de marché

a. Risque de taux d'intérêt

Le Groupe n'ayant aucun endettement financier, il n'est pas exposé à une évolution des taux d'intérêt.

b. Risque de change

Le risque de change concerne essentiellement les royalties IBM qui sont libellées en dollar et les facturations de redevances par le Groupe à la filiale américaine. Ce risque ne fait pas l'objet d'une couverture particulière.

Au 31 décembre 2021, la valeur nette comptable des actifs et passifs comptabilisés par les entités du Groupe dans une monnaie autre que l'euro s'élève :

- Pour le dollar, à 103 k\$ ou 92 k€ (361 k\$ ou 294 k€ au 31 décembre 2020). Elle est composée uniquement de l'actif net de la filiale américaine, et des royalties IBM du 4T21 ;
- Pour la livre sterling, à 1 169 k£ ou 1 392k€ (705 k£ ou 784 k€ au 31 décembre 2020). Elle est composée uniquement de l'actif net de la filiale anglaise.

c. Risque sur actions

Les valeurs mobilières de placement détenues par le Groupe sont exclusivement constituées d'OPCVM monétaires. Le risque lié à l'évolution des marchés financiers est de ce fait limité.

Par ailleurs, Infotel détenait, au 31 décembre 2021, 2 146 de ses propres actions, pour un montant total de 111 249 €, soit un prix moyen d'achat de 51,84 €.

Engagements hors bilan

Les engagements sur location immobilière (hors IFRS 16) sont liés à l'engagement de payer des loyers selon la réglementation en vigueur des baux commerciaux, dits « 3-6-9 ». Les engagements sont valorisés en retenant l'engagement maximum.

	Moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements au titre des baux commerciaux (hors IFRS 16)	0	0	0

À la connaissance du groupe Infotel, la présentation des engagements hors bilan n'omet pas l'existence d'un engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

Honoraires des commissaires aux comptes

en k€	Audit Consultants Associés		Constantin Associés		Audit Consultants Associés		Constantin Associés	
	2021		2021		2020		2020	
	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%
Audit								
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Émetteur	52	43	62	51	51	40	61	51
- Filiales intégrées globalement	68	57	48	39	75	60	47	39
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
- Émetteur								
- Filiales intégrées globalement								
<i>Sous total</i>	120	100	110	90	126	100	108	90
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement (*)								
- R.S.E.			12	10			12	10
- Autre (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)								
<i>Sous total</i>			12	10			12	10
TOTAL	120	100	122	100	126	100	120	100

Passifs éventuels

À notre connaissance, il n'existe pas d'autres passifs pouvant avoir ou ayant eu dans le passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière et le patrimoine de la société Infotel et de ses filiales.

Événements postérieurs à la date de clôture

Le déclenchement de la crise ukrainienne le 24 février 2022 conduit le groupe à préciser qu'il ne réalise aucune activité sur aucune des zones géographiques directement concernées (Ukraine, Russie, Bélarus). Ainsi, à ce jour, aucun impact significatif ne s'est fait sentir sur les activités du groupe. Le groupe reste toutefois vigilant sur les effets que cette crise majeure pourrait avoir, notamment sur ses propres clients et fournisseurs, et l'impact qui pourrait en résulter.

Transactions avec les parties liées

Rémunération des dirigeants

Le montant des rémunérations brutes allouées aux organes de direction et à raison des fonctions qu'ils exercent dans le groupe Infotel s'élève pour l'exercice 2021 à 846 k€.

Le groupe n'a pris aucun engagement en matière d'avantages post carrières au profit de ses dirigeants (indemnité de départ en retraite, indemnité de rupture...).

Autres transactions

Il n'existe pas de transactions avec d'autres parties liées.